

OVH investit le stockage en mode cloud

En pleine expansion, l'hébergeur OVH multiplie les offres. Il vient d'annoncer une offre de stockage en ligne, plutôt destinée au grand public mais qui pourrait intéresser les petites PME, TPE et Soho. Baptisée Cloud NAS, l'offre veut « *vous proposer un espace réellement illimité en taille* », selon Octave Klabo, directeur général et fondateur du plus gros hébergeur européen. L'offre est proposée en bêta, et sera gratuite pour tous jusqu'au lancement final, qui devrait avoir lieu en octobre. Il faudra ensuite choisir une offre payante, ou supprimer son compte (et ses fichiers).

En pratique, les fichiers individuels ne doivent pour l'instant pas dépasser les 10 Go, et le total d'espace disponible est de 1 To (1000 Go). On est certes loin de l'illimité mais l'espace de stockage proposé n'en demeure pas moins impressionnant.

Des dossiers web à la Dropbox

Cloud NAS utilise le protocole WebDAV (pour Web-based Distributed Authoring and Versioning, lot d'extensions de protocoles HTTP) pour faire des « *dossiers Web à la Dropbox* », en référence à un autre acteur d'offre de stockage virtuel en ligne. Le service est compatible avec les environnements Windows, Mac, iPhone et Android. La plupart des navigateurs peuvent aussi y accéder, en lecture seule en attendant le plug-in adéquat.

Cet espace de stockage en ligne est personnel et privé.

Mais privé n'est pas incompatible avec partagé. Pour l'instant, chaque compte permet la création de cinq jeux d'identifiants et mots de passe. Les fichiers et dossiers hébergés peuvent également être partagés avec des amis, ou avec tout le Net. « *Dans la version finale, nous allons proposer différents business models : 'pay as you go', forfait. Si vous avez d'autres besoins, n'hésitez pas nous le remonter* », précise Octave Klabo.

Une offre à la Amazon EC2

Les prix finaux ne sont pas encore déterminés, mais « ce sera des prix à la OVH. On sera plus que compétitif par rapport à Dropbox, ou iCloud », assure à ltespresso.fr Adélaïde Sabin-Moulière, responsable du projet chez OVH. Lequel entend se distinguer des offres nord-américaines en s'appuyant sur la loi française. « *La différence essentielle [avec les fournisseurs américains de services cloud] est que sous le Patriot Act, l'hébergeur a le droit de regarder vos données sans vous en informer. Il a également le droit de retirer vos données s'il le souhaite.* » OVH, de son côté, assure qu'il attendra une injonction émanant de la justice avant de mettre le nez dans les données de ses clients.

Les ambitions d'OVH en matière de stockage cloud va s'élargir à Public Cloud, un autre service équivalent à l'EC2 d'Amazon : « *Public Cloud permettra d'avoir des instances de Machines Virtuelles à la volée, facturées à l'utilisation* », nous explique la responsable. Lancement prévu de la bêta en octobre.